

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 27 juin 2022 – 21h00

Salle de la Terrasse – ARGELES-GAZOST

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Date de la convocation

20 juin 2022

Date de l'affichage du compte-rendu sommaire

4 juillet 2022

Nombre de conseillers communautaires

En exercice	Présent(e)s (Titulaires uniquement)	Représenté(e)s	Procurations
63	44	1	7

Le 27 juin 2022 à 21h00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Président.

Présent(e)s :

Noël PEREIRA DA CUNHA,

Vice-président(e)s : Isabelle COURTIN, Charles LEGRAND, Loïc RIFFAULT, Philippe TOULOUZET, Gaëlle VALLIN, André VERGÉ, Nicolas ZARAGOZA,

Henri BAREILLES, Régis BAUDIFFIER, Serge CABAR, Pierre CABARROU, Christine CAUBE, Éric CASTAGNÉ, Jean-Pierre CAZAUX, Pascal COLLADO, Francis COSTE, Andrée DULOUT- GLEIZE, Jean-Jacques FERRER, Jean-Pierre FLORENCE, Anne-Marie FOURNOU, Bertrand GERBET, Jean-Bertrand HAURINE, Pierre LAGRANGE, Serge LAGUIBEAU, Denis LAPORTE, Léna LHUISSET, François-Olivier MANSON, Jacques MATA, Christophe MENGELLE (ne prend pas part au vote sur le point 4.1), Philippe MYLORD, Sylvie PARROU, Françoise PAULY, Joël PEDARRIBES, Bernard PELUHET, Jean-Pierre PRAT, Jean-Baptiste RAMON, Frédéric RIMAURO, Annie SAGNES, Bernard SOUBERBIELLE, Françoise TREY, Sébastien VERGEZ, Sophie VERGEZ, Patrice VUILLAUME,

Absent représenté :

Xavier MACIAS, représenté par Françoise MARCHESI,

Absent(e)s excusé(e)s :

Jean-Marc ABBADIE - pouvoir de vote à Charles LEGRAND, Pascal ARRIBET - pouvoir de vote à Philippe TOULOUZET, Alexandre Aoustin, Christophe BORE-CAVALLERO, Mathieu CUEL - pouvoir de vote à Jean-Baptiste RAMON, Thierry DUMESTRE-

COURTIADÉ, Corinne GALEY, Dominique GOSSET, Bernadette HAURINE, Guy LONCA, Jérôme LURIE - pouvoir de vote à Annie SAGNES, Joël MIDAN, Anne-Isabelle ROBUSTE - pouvoir de vote à François-Olivier MANSON, Dominique ROUX, Felix SASSO - pouvoir de vote à Jean-Bertrand HAURINE, Virginie TEXIER, Raymond THEIL - pouvoir de vote à Patrice VUILLAUME, Mathieu VARIS.

Secrétaire de séance : Frédéric RIMAURO.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2022

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2022 est approuvé.

Compte-rendu des décisions prises par le Président

Décision n° DP/014/2022 du 28 mars 2022 portant approbation de la convention d'utilisation des locaux municipaux de la salle des fêtes de Villelongue au profit du Relais Petite Enfance (RPE)

La convention d'utilisation des locaux municipaux de la salle des fêtes de la commune de Villelongue pour le samedi 2 avril 2022, est approuvée.

Décision n° DP/025/2022 du 25 mars 2022 portant attribution du marché « Mission de programmation pour la création d'une déchetterie -Recyclerie» au groupement REAL PROGRAMME VERNET /IDRE /EPOPÉES

L'offre du groupement REAL PROGRAMME VERNET/IDRE/EPOPÉES concernant la mission de programmation pour la création d'une déchetterie - recyclerie est approuvée, pour un montant de 14 270 € HT soit 17 124€ TTC.

Décision n° DP/043/2022 du 17 mars 2022 portant approbation de la convention de partenariat avec le lycée René Billères pour la mise en œuvre d'actions de compostage

La convention de partenariat avec le lycée René Billères pour la mise en œuvre d'actions de compostage, est approuvée.

Décision n° DP/044/2022 du 17 mars 2022 portant attribution du marché « Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de l'Azote» à l'entreprise ADING

L'offre de la société ADING (siret 801 683 855) pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de l'Azote, pour un montant de 23 400 € HT soit 28 080.00 € TTC, est approuvée.

Décision n° DP/045/2022 du 17 mars 2022 portant approbation de la convention de stage de mise en situation en milieu professionnel à l'école Villa Suzanne avec Mme Emma Contal et le centre européen de formation

La convention individuelle de stage relative à la mise en situation en milieu professionnel de Emma CONTAL, pour la période du 4 avril 2022 au 22 avril 2022 est approuvée.

Décision n° DP/046/2022 du 21 mars 2022 portant approbation de la convention de mise à disposition du broyeur à végétaux au profit des communes membres de la CCPVG et autres établissements publics du territoire

La convention de mise à disposition du broyeur de branches auprès des communes membres de la CCPVG et auprès de leurs groupements, est approuvée.

Décision n° DP/047/2022 du 23 mars 2022 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre phase PRO et AOR pour la restauration de la continuité écologique du seuil de Préchac à la société GREEN POWER DESIGN

L'offre de la société GREEN POWER DESIGN pour un « Marché de maîtrise d'œuvre phase PRO et AOR pour la restauration de la continuité écologique seuil de Préchac Lac des Gaves », d'un montant de 43 800 € HT soit 52 560 € TTC, est approuvée.

Décision n° DP/048/2022 du 23 mars 2022 portant approbation du marché de mission de « maîtrise d'œuvre pour la valorisation des Balcons du Val d'Azun » au groupement « D'UNE VILLE A L'AUTRE » pour un montant de 169 456 € HT.

Le marché de mission de « maîtrise d'œuvre pour la valorisation des Balcons du Val d'Azun » a été publié en procédure adaptée le 5 août 2021. Après analyse et avis du groupe de la commande publique, le projet le mieux disant a été identifié.

Les dépenses de maîtrise d'œuvre seront intégrées dans le coût global du projet pour bénéficier de subventions publiques.

Décision n° DP/049/2022 du 23 mars 2022 portant approbation de l'avenant n°1 à la lettre de commande portant attribution du contrat de fourniture d'un logiciel d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme à l'entreprise « OPERIS »

Pour des nécessités de service, le contrat de fourniture du logiciel d'urbanisme doit être prolongé jusqu'au 13 mai 2022, alors que son terme était initialement prévu le 1^{er} avril 2022.

L'avenant n°1 au marché propose une prolongation du contrat pour un montant de 117.95 € HT pour la maintenance et 83.90 € HT pour l'hébergement.

Décision n° DP/050/2022 du 23 mars 2022 portant approbation de la convention d'accompagnement financier entre la SHEM et la CCPVG pour la gestion du Lac des Gaves – seuil de Préchac

La convention d'accompagnement financier entre la SHEM et la CCPVG pour la gestion du Lac des gaves – seuil de Préchac, est approuvée. Selon les termes de cette convention, la SHEM couvrira l'autofinancement des travaux de mise en conformité du seuil de Préchac, jusqu'à concurrence de 720 000 €.

Décision n° DP/051/2022 du 28 mars 2022 portant approbation du marché de fourniture d'un logiciel instructeur des actes et autorisations d'urbanisme à l'entreprise « IF TECHNOLOGIES »

L'offre de la société IF TECHNOLOGIES pour la fourniture d'un logiciel d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, est approuvée pour un montant total de 27 980 € HT soit 33 576 € TTC.

Décision n° DP/052/2022 du 30 mars 2022 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention « France Services des Hautes Pyrénées » avec la préfecture des Hautes-Pyrénées pour l'adhésion de la maison France services de Luz-Saint-Sauveur

L'avenant n°1 à la convention « France Services du département des Hautes-Pyrénées » en vue de l'adhésion de la maison France Services de Luz-Saint-Sauveur, est approuvé.

Décision n° DP/053/2022 du 30 mars 2022 portant approbation de la convention de mise à disposition des locaux périscolaires de l'école maternelle de Salles à la commune de Salles pour l'organisation des élections présidentielles et législatives

La convention de mise à disposition à titre gracieux des locaux périscolaires de l'école maternelle de Salles au profit de la commune de Salles pour l'organisation des élections présidentielles et législatives les 10 et 24 avril 2022 de 7h30 à 20h et les 12 et 19 juin de 7h30 à 20h est approuvée.

Décision n° DP/054/2022 du 6 avril 2022 portant approbation de la convention de mise à disposition de la cantine de l'école Villa Suzanne au profit de l'association FFR31-65 pour l'organisation du service restauration du centre de loisirs « les Farfadets »

La convention de mise à disposition de la cantine de l'école Villa Suzanne au profit de l'association FFR31-65 du 25 avril 2022 au 6 mai 2022, est approuvée.

Décision n° DP/055/2022 du 6 avril 2022 portant approbation de la convention de stage de mise en situation en milieu professionnel de Mme Ursula ABERET à l'école Villa Suzanne avec le centre européen de formation

La convention de stage relative à la mise en situation en milieu professionnel de Ursula ABERET, pour la période du 15 mai 2022 au 03 juin 2022 est approuvée.

Décision n° DP/056/2022 du 11 avril 2022 portant approbation du marché de fourniture de matériels et services informatiques– lot 2 « Serveur et réseau » à la société ANTHEA

Le marché de fourniture de matériels et services informatiques– lot 2 « Serveur et réseau », est attribué à la société ANTHEA pour un montant total de 16 740 € HT soit 20 088 € TTC,

Décision n° DP/057/2022 du 8 avril 2022 portant approbation de la convention de mise à disposition de la cour et des sanitaires de l'école de Villelongue pour l'organisation du tournoi de pétanque organisé par le comité des fêtes de Villelongue

La convention de mise à disposition de la cour et des sanitaires de l'école de Villelongue au profit du comité des fêtes, le samedi 30 avril 2022, est approuvée.

Décision n° DP/058/2022 du 8 avril 2022 portant approbation de la convention d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école Jean Bourdette avec la SEM « HA-PY Energies »

La convention d'occupation de la toiture du bâtiment par la SEM « Ha-Py Energies », pour un montant de 8 000 euros, est approuvée. La redevance d'occupation est versée en une fois lors de la mise en service par la SEM « Ha Py Energies ».

Décision n° DP/059/2022 du 14 juin 2022 portant approbation du marché de travaux « appareil élévateur » dans le cadre du regroupement des écoles d'Argelès-Gazost à l'entreprise PYRENEES ASCENSEUR

Le marché complémentaire concernant l'appareil élévateur du marché de travaux dans le cadre du Regroupement des écoles d'Argelès-Gazost, est attribué à la société PYRENEES ASCENSEUR, pour un montant de 2 150.00 € HT soit 2 580.00 € TTC.

Décision n° DP/060/2022 du 12 avril 2022 portant approbation de la convention de mise à disposition de la salle de la Chapelle à l'association « Les Sauveteurs Secouristes de la Vallée des Gaves »

La convention de mise à disposition de la salle de la Chapelle avec l'association « Les Sauveteurs Secouristes de la Vallée des Gaves », est approuvée.

Décision n° DP/061/2022 du 12 avril 2022 portant approbation du marché de fourniture de matériels et services informatiques - lot 1 « Ordinateurs, logiciels et maintenances » à la société ANTHEA

Le marché de fourniture de matériels et services informatiques pour la CCPVG lot 1 « Ordinateurs, logiciels et maintenances » est attribué à la société ANTHEA pour un montant total de 31 594 € HT soit 37 912.80 € TTC.

Décision n° DP/062/2022 du 11 avril 2022 approuvant la convention de formation professionnelle entre l'association « Nature en Occitanie » (NEO) et la CCPVG

La convention de formation professionnelle entre la CCPVG et l'association NEO concernant les animatrices Natura 2000, est approuvée. La formation est prise en charge intégralement par la Région Occitanie et l'Etat.

Décision n° DP/063/2022 du 21 avril 2022 portant demande de subvention pour l'organisation de l'épreuve cycloportive « la Look Marmotte Granfondo Pyrénées »

La communauté de communes souhaite solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées à hauteur de 8 000 €,

La demande de subvention auprès du Département d'un montant de 8 000 € pour l'organisation de l'épreuve cycloportive « La Look Marmotte Granfondo Pyrénées », est approuvée.

Décision n° DP/064/2022 du 22 avril 2022 portant attribution du marché « Achat d'un fourgon Renault Trafic pour les services techniques » à la société SA PYRENEES AUTOMOBILES

L'offre de la société SA PYRENEES AUTOMOBILES pour l'achat d'un fourgon Renault Trafic d'occasion pour les services techniques, pour un montant total de 21 545.75 € TTC, est approuvée.

Décision n° DP/065/2022 du 13 juin 2022 portant approbation des avenants aux marchés de travaux dans le cadre du regroupement des écoles d'Argelès-Gazost aux entreprises PYRENEES CHARPENTE, MENUISIERS AGENCEURS DE BIGORRE, FINIBAT

L'avenant n°2 au lot n°2 des marchés de travaux dans le cadre du regroupement des écoles d'Argelès-Gazost, portant modification du montant à 774 828.33 € HT soit 929 793.99 € TTC, est approuvé.

L'avenant n°1 au lot 4 des marchés de travaux dans le cadre du regroupement des écoles d'Argelès-Gazost, portant modification du montant à 193 374.43 € HT soit 232 049.31 € TTC, est approuvé.

L'avenant n°3 du lot n°5 des marchés de travaux dans le cadre du regroupement des écoles d'Argelès-Gazost, portant modification du montant à 258 623.60 € HT soit 310 348.32 € TTC, est approuvé.

Lot n°	Intitulé du lot	Entreprise	Montant HT initial €	Avenant 1 HT	Avenant 2 HT	Avenant 3 HT	Montant après avenant
2	Charpente/ Couverture / Bardage / Etanchéité	PYRENEES CHARPENTE	763 456.11	2 085,05	9 287,17	-	774 828.33 €
4	Menuiseries intérieures – Mobilier	MENUISIERS AGENCEURS DE BIGORRE	189 000,00	4 374,43	-	-	193 374,43 €
5	Plâtrerie, faux plafonds, carrelage	FINIBAT	212 612,00	10 650,00	11 700,20	23 661,40	258 623,60 €

Décision n° DP/066/2022 du 10 mai 2022 portant approbation de l'aliénation de 2 bennes à déchets amovibles affectées au service « déchets »

L'aliénation au profit du CAMF de 2 bennes à déchets amovibles affectées au service « déchets » pour un montant de 2 064 €, est approuvée.

Décision n° DP/067/2022 du 12 mai 2022 portant approbation de la convention de partenariat entre la CCPVG et le CAUE

La convention de partenariat entre le CAUE et la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves pour l'appui à la mise en œuvre du Projet de territoire, est approuvée. La communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves apporte une contribution financière annuelle de 5 000 €.

Décision n° DP/068/2022 - 3.3 du 12 mai 2022 portant approbation de la convention de mise à disposition des locaux du bâtiment « Tachouère » à la commune d'Arbéost

La convention de mise à disposition des locaux du bâtiment « Tachouère » à Arrens-Marsous à la commune d'Arbéost du 15 mai au 30 septembre 2022 pour l'hébergement de deux gardiens-bergers, est approuvée.

Décision n° DP/069/2022 - 7.5 du 12 mai 2022 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office du Commerce, de l'Artisanat et des Services Pyrénées Vallées des Gaves (OCAS)

La convention d'objectifs et de moyens avec l'Office du Commerce, de l'Artisanat et des Services Pyrénées Vallées des Gaves, est approuvée. La convention consentie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023 sans tacite reconduction, définit les modalités suivantes :

- La subvention accordée s'élève à 9 500.00€ (neuf mille cinq cent Euros) sous réserve de l'accord du conseil communautaire.
- Le montant annuel de la contribution est inscrit au budget de fonctionnement de la communauté de communes sur présentation des pièces justificatives de la réalisation du projet à laquelle est affectée la subvention.

Décision n° DP/070/2022 - 7.5 du 12 mai 2022 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec le Groupement d'Employeurs Lourdes-Pyrénées Vallées des Gaves (GELPYVAG)

La convention d'objectifs et de moyens avec le Groupement d'Employeurs Lourdes-Pyrénées Vallées des Gaves, est approuvée. La convention consentie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2021 et jusqu'au 31 août 2024 sans tacite reconduction, définit les modalités suivantes :

- Le montant de la subvention accordée s'élève à 5 000.00 € (cinq mille Euros) sous réserve de l'accord du conseil communautaire.
- Le montant annuel de la contribution est inscrit au budget de fonctionnement de la communauté de communes sur présentation des pièces justificatives de la réalisation du projet à laquelle est affectée la subvention.

Décision n° DP/071/2022 – 7.1 du 16 mai 2022 portant modification des tarifs de la station sport de nature du Val d'Azun à compter du 1^{er} juin 2022

Les tarifs d'été de la station Sport Nature du Val d'Azun à compter du 1^{er} juin 2022 comme suit, sont approuvés :

TARIFS ELECTRIQUES	TROTTINETTES	1/2 HEURE	1 HEURE
ADULTE		12 €	20 €
ENFANT (10-16 ans)		10 €	15 €
FAMILLE		40 €	60 €
Journée (CE uniquement)		35 €	
Forfait Accompagnant logistique		200 €	

TARIFS ACCOMPAGNEES	RANDONNEES	
ADULTE		25 €
ENFANT (6-12 ans)		20 €
FAMILLE		55 €

Décision n° DP/072/2022 - 7.5 du 16 mai 2022 sollicitant une subvention DSIL 2022 auprès du Préfet des Hautes-Pyrénées pour le financement du projet de requalification de la zone d'activités de Soulom

La demande de subvention d'un montant de 65 000€ dans le cadre de la programmation DSIL 2022, pour le projet de requalification de la ZAE de SOULOM, est approuvée. Le montant des travaux éligibles à la DSIL s'élève à 163 759.40 € HT.

Décision n° DP/073/2022 du 17 mai portant attribution du marché de « Rénovation des plages aquatiques Lau Folies » à la société ETANDEX

L'offre de la société ETANDEX pour les travaux de « rénovation des plages aquatique Lau Folie's » pour un montant de 44 750 € HT soit 53 700 € TTC, est approuvée. Les travaux, repoussés au printemps 2023, sont intégralement pris en charge par l'assureur « dommages-ouvrages ».

Décision n° DP /074/2022 du 19 mai 2022 portant approbation de l'avenant avec le SDE65 pour l'adhésion au service d'accompagnement et de conseil en efficacité énergétique

L'avenant n°1 relatif à la convention d'adhésion au service d'accompagnement et de conseil en efficacité énergétique du SDE65, est approuvé.

Le service est désormais gratuit pour les EPCI.

Décision n° DP/075/2022 du 30 mai 2022 portant approbation de la convention individuelle de stage de M. Matis VALLIER au sein du Secrétariat Général

La convention de stage en entreprise de M. Matis VALLIER, pour la période du 31 mai au 8 juillet 2022, est approuvée.

Décision n° DP/076/2022 du 31 mai 2022 portant approbation de l'avenant n°1 au marché d'acquisition de vêtements de travail et de matériel de protection à la société MABEO INDUSTRIES

Le marché d'acquisition de vêtements de travail et de matériel de protection attribué à l'entreprise « MABEO INDUSTRIES » ne fait pas apparaître certaines références au BPU (gants, chaussures de sécurité hautes et basses). Il est nécessaire d'ajouter ces références au BPU par voie d'avenant.

L'avenant n°1 du marché d'acquisition de vêtements de travail et de matériel de protection à l'entreprise « MABEO INDUSTRIES », est approuvé.

Référence	Désignation	Prix unitaire HT
8R	GANTS NITRILE LOURDS COTON ENDUIT ³ / ₄ NBR1326	1,43
6J	Chaussures de sécurité haute KANYON « LEMAITRE » gamme TRAIL	57,07
6K	Chaussures de sécurité basse VERSYS « LEMAITRE » gamme TRAIL PU2D	57,47

Décision n° DP/077/2022 – 1.1 du 2 juin 2022 portant attribution des marchés de « Fourniture, montage et installation de mobiliers pour le groupe scolaire Jean Bourdette à Argelès-Gazost » aux sociétés « HOURCADE MOBILIER », « WESCO » Et « SARL ETS BEGARIES »

Au terme d'une consultation (MAPA) et après avis de la commission « Commande publique », les marchés « Fourniture, montage et installation de mobiliers pour le groupe scolaire Jean Bourdette à Argelès-Gazost », sont attribués comme suit :

Lots	Désignation	Entreprises Mieux-disantes	Détail Estimatif Quantitatif HT
1	Lot n°1 : Matériels scolaires et administratif	HOURCADE MOBILIER 65320 BORDERES SUR L'ECHEZ SIRET 342 342 243 00041	104 678.95 €
2	Lot n°2 : Matériels de sports et jeux	SAS WESCO 79141 CERIZAI CEDEX SIRET 304 764 863 00052	8 470.75 €
3	Lot n°3 : Vaisselles et électroménagers	SARL ETS BEGARIES 65400 ARGELES-GAZOST SIRET 525 205 050 00012	2 218.70 €

Décision n° DP/078/2022 – 1.1 du 8 juin 2022 portant approbation de l'avenant n°2 au marché d'OPC pour la « Construction du refuge d'Aygues Cluses à Barèges », attribué à M. BASSI Joël

Dans le cadre de la mission d'OPC (ordonnancement, pilotage, coordination), il est nécessaire de prévoir des réunions de préparation ainsi que des visites supplémentaires,

Les missions complémentaires génèrent un coût de 14 500 € HT soit 17 400 € TTC portant modification du marché à 44 025.00 € HT soit 52 830.00 € TTC,

L'avenant n°2 au marché d'OPC pour la construction du refuge d'Aygues Cluses, portant modification du montant à 44 025.00 € HT soit 52 830.00 € TTC, est approuvé.

Décision n° DP/079/2022 du 8 juin 2022 portant modification de la régie de recettes relative à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire

La régie relative à la restauration scolaire et accueil périscolaire fonctionne en régie prolongée pour les prestations d'accueil périscolaire. La date limite d'encaissement par le

régisseur des recettes relatives à l'accueil périscolaire est fixée à 1 mois. Durant ce mois, le régisseur adresse une facture puis en cas de non-paiement par l'utilisateur, une demande de paiement valant relance (15 jours après l'émission de la facture)

Décision n° DP/080/2022 du 14 juin 2022 portant approbation de l'avenant n°1 au lot 2 du marché « Fourniture, montage et installation de mobiliers » pour le groupe scolaire Jean Bourdette attribué à l'entreprise WESCO

L'avenant n°1 au lot 2 du marché de « Fourniture, montage et installation de mobilier pour le groupe scolaire Jean Bourdette à Argelès-Gazost » mentionnant le tarif supplémentaire de 809.22 € HT sur le bordereau des prix unitaires, est approuvé.

Décision n° DP/081/2022 du 14 juin 2022 Portant approbation de la convention de mise à disposition, par la commune d'Argelès-Gazost, du local du Relais Petite Enfance pour l'organisation d'ateliers parents-enfants dans le cadre du soutien à la parentalité

La convention de mise à disposition par la communauté de communes du local du Relais Petite Enfance au profit de l'association Pyrène Petite Enfance / ACEPP 65 pour la mise en place d'ateliers parents-enfants dans le cadre du soutien à la parentalité du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2022 est approuvée.

Décision n° DP/082/2022 du 14 juin 2022 portant approbation de la convention pour la commercialisation des produits et prestations de la station sports de nature du Val d'Azun et de l'espace aquatique « Lau Folies » par la Boutique des Pyrénées

La convention donnant mandat à HPTE (La Boutique des Pyrénées) pour la commercialisation des produits et prestations proposés par la station sports de nature du Val d'Azun et l'espace aquatique Lau-Folies, selon la grille tarifaire annexée, est approuvée.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Présentation de la nouvelle organisation des services

La nouvelle organisation des services est présentée au conseil communautaire.

1.2 Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et modification du tableau des emplois

Rapporteur : M. Philippe TOULOUZET, vice-Président en charge de l'Administration générale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- de **créer** au tableau des effectifs, un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'un EPCI à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- d'**ouvrir** l'emploi fonctionnel pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures ;
- de **déterminer** la rémunération et la situation administrative de cet agent en fonction de la réglementation en vigueur applicable à cet emploi ;
- d'**inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- de **réserver** au Président le droit de recruter un candidat sous contrat sur la base indiciaire de la fonction publique, en l'absence de candidatures probantes relevant du droit public;

- de **donner pouvoir** au Président pour l'exécution de la présente délibération.

1.3 Délégation au Président pour procéder au recrutement d'agents en CDD

Rapporteur : M. Philippe TOULOUZET, vice-Président en charge de l'Administration générale

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- de **déléguer** au Président le recrutement d'agents en contrat à durée déterminée (CDD) pour :
 - Accroissement temporaire d'activité,
 - Accroissement saisonnier d'activité,
 - Remplacement de fonctionnaire,
 - Contrat de projet,
 - Lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient,
 - Contrat d'apprentissage,
 - Contrats aidés,
 - Absence de cadre d'emploi,
 - Vacance temporaire d'emploi.

- de **donner pouvoir** au Président pour l'exécution de la présente délibération.

1.4 Mise à disposition de service auprès du PLVG pour l'animation du Contrat Territorial Occitanie 2022-2027

Rapporteur : M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Président.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- de **mettre en commun** les instances de pilotage et de concertation du Contrat Territorial Occitanie et du Contrat de Relance et de Transition Ecologique,
- de **valider** la mutualisation des moyens d'animation du Contrat Territorial Occitanie et du FEDER 2022-2027 entre la communauté de communes et le PLVG au travers d'une mise à disposition de service,
- d'**autoriser** le Président à signer une convention de mise à disposition de service de la communauté de communes auprès du PLVG pour exercer en partie cette animation sur 2022,
- d'**autoriser** le Président à signer les avenants à cette convention pour l'adapter aux besoins en ingénierie et à l'évolution des aides à l'ingénierie apportés par la Région sur la période 2023-2027,
- d'**autoriser** le Président à signer tous documents administratifs et financier en lien avec ce dossier.

1.5 Création du comité social territorial (CST)

Rapporteur : M. Philippe TOULOUZET, vice-Président en charge de l'Administration générale

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- **D'approuver** la création d'un comité social territorial dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité ;
- **D'autoriser** le Président à signer toute acte utile à l'exécution de la présente délibération.

1.6 Composition du comité social territorial

Rapporteur : M. Philippe TOULOUZET, vice-Président en charge de l'Administration générale

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- de **fixer** à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 3 le nombre des représentants titulaires de la collectivité ;
- d'**instaurer** une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du comité social territorial ;
- Le **recueil**, par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant
- de **fixer** à 3 le nombre des représentants titulaires de la collectivité et à 3 le nombre des représentants titulaires du personnel, au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.
- Le **recueil**, par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant

1.7 Information sur le projet de dé-précarisation de certains agents en CDD

Rapporteur : M. Philippe TOULOUZET, vice-Président en charge de l'Administration générale

Le conseil communautaire prend acte du projet de dé-précarisation de certains agents en CDD.

1.8 Adhésion au Syndicat mixte de valorisation touristique du Pic du Midi de Bigorre

Rapporteur : M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Président.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'**approuver** les projets de statuts du syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi de Bigorre ;
- d'**approuver** l'adhésion au syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi de Bigorre et le règlement de la cotisation annuelle ;
- de **solliciter** l'accord des conseils municipaux des communes membres ;

1.9 Création d'un service mutualisé de secrétariat de mairie – validation de principe

Rapporteur : M. Philippe TOULOUZET, vice-président en charge de l'Administration générale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- **d'autoriser** le Président à poursuivre la démarche de mise en place d'un service mutualisé de secrétariat de mairie ;
- **d'approuver** la mise en place d'un groupe de travail ayant pour mission de définir les modalités techniques et financières de la dite mutualisation.

2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 Plan Avenir Montagnes - convention d'adhésion à « Avenir Montagnes Ingénierie »

Rapporteur : M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Président.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- **d'approuver** la convention entre le Préfet coordonnateur de Massif des Pyrénées, la Direction Occitanie de la Banque des Territoires et la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves pour l'adhésion à « Avenir Montagnes Ingénierie » ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute acte utile à l'exécution de la présente délibération.

2.2 Plan Avenir Montagnes - convention de subventionnement « Avenir Montagnes Mobilités »

Rapporteur : M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Président.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- **d'approuver** la convention de subventionnement entre l'ANCT Occitanie et la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute acte utile à l'exécution de la présente délibération.

3. FINANCES

3.1 Mission Locale des Hautes-Pyrénées – attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2022

Rapporteur : M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Président

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- **d'attribuer** une subvention de 2 000 € à la Mission Locale des Hautes-Pyrénées au titre de l'exercice 2022 ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

3.2 Participation financière à la course cycliste « MARMOTTE GRANFONDO PYRENEES »

Rapporteur : M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Président.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- **d'approuver** la participation financière de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves pour l'organisation de la course cycliste « La Marmotte Granfondo Pyrénées 2022 » d'un montant total de 15 000 € ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

3.3 Participation financière à la course cycliste « CIC Tour féminin international des Pyrénées 2022 »

Rapporteur : M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Président.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- **d'approuver** la participation financière de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves pour l'organisation de la course cycliste « CIC-TOUR FEMININ INTERNATIONAL DES PYRENEES 2022 », d'un montant total de 20 000 € ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1 Office du Commerce, de l'Artisanat et des Services Pyrénées Vallées des Gaves (OCAS)- attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2022

Rapporteur : Mme Gaëlle VALLIN, vice-présidente en charge du Développement Economique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- **d'attribuer** à l'association « OCAS » une subvention d'un montant de 9 500.00 € au titre de l'exercice 2022 ;
- **de dire** que les crédits sont inscrits à l'article 6574 « *subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes* » ;

- **d'autoriser** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4.2 Groupement d'employeurs Lourdes Pyrénées Vallées des Gaves (GELPYVAG) – attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2022

Rapporteur : Mme Gaëlle VALLIN, Vice-présidente en charge du Développement Economique.

Christophe MENGELLE ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- **d'attribuer** à l'association « GELPYVAG » une subvention d'un montant de 5 000.00 € au titre de l'exercice 2022;
- **de dire** que les crédits sont inscrits à l'article 6574 « *subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes* » ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4.3 Projet d'implantation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la zone d'activités économiques du Pibeste – lancement d'un appel à manifestation d'intérêt

Rapporteur : Mme Gaëlle VALLIN, vice-présidente en charge du Développement Economique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- **d'approuver** le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'implantation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la zone d'activité économiques du Pibeste, lieu-dit « Ambat », à Agos-Vidalos ;
- **d'autoriser** le Président à lancer une procédure de publicité, d'une durée d'un mois, avec affichage en communauté de communes (panneau d'affichage, site internet ...) ;
- **de préciser** qu'en cas de réception de réponses à la publicité, les porteurs seront soumis à consultation.

5. INFORMATIONS DIVERSES

- Candidature à l'AMI pour intégrer le GIP « Lutte contre la désertification médicale » lancé par la Région Occitanie ;
- Contrat Territorial Global – enjeux et relance des communes pour la réunion du 28/06 ;
- SCOT – déroulé de l'enquête publique sur le projet de SCOT ;
- Retour délibérations FPIC ;
- Scénario de collecte – point d'avancement ;
- Comité de Pilotage relatif à l'élaboration de la candidature « Plaines et Vallées de Bigorre » au programme LEADER 2023-2027.